

Fonctions

EMPLOYEUR	
PRODUCTION	
ACCOMPAGNEMENT	
FORMATION	
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

Objectifs :

- ➔ Dans le cadre de l'enseignement de la Prévention des risques Professionnels, le moniteur doit être capable de former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail.

Contenu :

- ➔ Conforme au documents de référence élaboré par l'INRS :ED 1552: référentiel pour la formation des moniteurs SST.

Évaluation :

L'évaluation des stagiaires se fait en 2 étapes au moyen des documents définis par l'INRS :

- ➔ Un test d'aptitude pédagogique, destiné à vérifier si le candidat ayant suivi l'intégralité de la session est apte à mettre en place une formation de SST. Ce test a lieu à la fin de la session de formation.
- ➔ Une évaluation certificative lors de la première formation de SST mise en place par le candidat, obligatoirement dans l'année qui suit, (sous peine de perdre le bénéfice de la formation initiale).

Recyclage :

- ➔ Un recyclage est obligatoire dans l'année suivant la formation initiale. Ce recyclage sera organisé par le réseau CHANTIER école en partenariat avec l'INRS. Cette formation continue est dispensée par les instructeurs SST sous forme de stages ou de séminaires.

PARTENARIAT :

INRS

INTERVENANT(S) :

Instructeurs SST du réseau CHANTIER école formés par l'INRS

Horacio ALVES DE OLIVEIRA, Stanislas BRENNEVAL

PUBLIC ET PRÉ REQUIS :

Titulaire du certificat SST, à jour de ses recyclages, le participant doit justifier d'une formation "pré requis en prévention" (Cf. fiche suivante)

DURÉE :

48 heures minimum, y compris le contrôle d'aptitude des moniteurs, organisées en 2 x 3 journées de 8 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes maximum

COÛT ADHÉRENT :

1540 €

DATES :

Voir page 7